

Versailles, le 4 juillet 2012

Rédacteur : Patrick Bouy

**Compte-rendu de la seizième réunion du Conseil de quartier Notre-Dame,
qui s'est tenue le 19 juin 2012**

Personnalités présentes : Thierry Voitellier, Maire-Adjoint, délégué à la voirie, aux déplacements urbains et à la sécurité,
Cécile Gambelin, Directrice du service de la voirie et de la circulation,
Camille Brunet, Ingénieur aux circulations douces.

Présents : Marie Seners, Présidente du Conseil de quartier Notre-Dame,
Dominique Roucher, Vice-Présidente du Conseil de quartier Notre-Dame,
Patrick Bouy, Secrétaire général du Conseil de quartier Notre-Dame,
Bénédicte d'Aboville, Stéphanie Besancon, Agnès Desplats, Florence de Lalande,
Carole Richard, Chantal Rozier-Chabert, Geneviève Schmitz, Yves Cambier, Jean Coupu,
Jean Deschard, Laurent Giry, Olivier de La Faire, Claude Lavaste, Baudouin de Monts,
Michel Morgenthaler, Gwilherm Poullennec, Conseillers de quartier.

Absents excusés : Véronique Le Camus, Jean-Paul Auberger, Nicolas d'Avout, Marc Edeline,
Bruno Lockhart, Alain Martin-Prével, Léon Olivier, Dominique de Perthuis.

Lieu : Maison de quartier, 7 rue Sainte Sophie.

Début de réunion : 20 h 45

Fin de réunion : 22 h 30

Marie Seners remercie Thierry Voitellier, Cécile Gambelin et Camille Brunet d'être venus présenter le projet de la zone 30 du quartier des Prés et d'autres projets à l'ordre du jour.

Elle rappelle que la Commission éponyme du CQND a beaucoup travaillé sur le sujet de la zone 30, notamment sur le terrain lors de la mémorable inspection du 14 janvier 2012 à laquelle, par un froid polaire, avait participé une grande partie des Conseillers de cette Commission. Elle prévient que le projet - élaboré par les services de la Mairie sur la base des conclusions de la Commission - est plus ambitieux que lesdites conclusions.

Egalement, annonce Marie Seners, deux autres points de voirie et circulation seront examinés en séance : l'aménagement du carrefour Montbauron/Saint-Cloud/Paroisse suite à l'accident mortel du 26 septembre 2011 et l'aménagement de la place d'Armes, côté Notre-Dame.

I) Exposé de Thierry Voitellier, Cécile Gambelin et Camille Brunet

Thierry Voitellier introduit le sujet en rappelant que le principe de la zone 30 couvrant la totalité du quartier des Prés a été adopté par le CQND et que le travail du service de la voirie et de la circulation a consisté, en s'appuyant sur les observations de la Commission du CQND, à étudier ce qui était faisable et ce qui ne l'était pas, à veiller soigneusement à la sécurité notamment en matière de visibilité aux carrefours, à optimiser les coûts, à éviter les dispositifs ralentisseurs générateurs de vibrations et autres nuisances.

a) Zone 30 du quartier des Prés et doubles sens cyclables

Aux termes du décret du 30 juillet 2008 [*NDLR – décret n° 2008-754*], le double sens cyclable est **obligatoire** pour les rues à sens unique situées en zone 30. Les municipalités ont la possibilité de ne pas réaliser de double sens cyclable dans certaines rues, à titre dérogatoire, en prenant un arrêté municipal motivé. Les rues sans double sens cyclable constituent donc l'exception. Les motifs de dérogation les plus courants ont trait à la sécurité : largeur de voie insuffisante, trafic trop intense, problèmes de visibilité.

Le projet élaboré par le service de la voirie et de la circulation est présenté sur un document projeté et commenté par Camille Brunet ; cette présentation est d'excellente facture ; elle comporte d'abord un zoom sur le quartier des Prés (principaux axes de circulation, zone 30 existante, emplacements des écoles, etc.....), puis un rappel sur le double sens cyclable (les panneaux, les différents types d'aménagements et de marquage au sol pour les entrées, les intersections, les débouchés) enfin figure une étude technique sur chacune des 12 rues en sens unique du quartier des Prés (largeur hors stationnement, trafic autos et poids lourds, arguments du service de la voirie pour ou contre la mise en place d'un double sens cyclable)

Les vitesses moyennes enregistrées dans l'état actuel sont plutôt inférieures à 30 km /h avec un maximum enregistré de 33 km/h. L'effet attendu de la zone 30 se situe donc au niveau de l'apaisement général et surtout du double sens cyclable.

Les doubles sens cyclables rendent les quartiers plus perméables à la circulation des vélos et contribuent à diminuer la nuisance des vélos sur les trottoirs. Ils ont également pour effet une réduction instinctive de la vitesse des véhicules qui viennent en face.

Sur l'ensemble du territoire national, les doubles sens cyclables n'ont jusqu'ici généré aucun accident par choc frontal. L'accidentologie révèle des collisions avec des piétons qui ne s'attendent pas à voir déboucher un vélo circulant en sens contraire, ainsi que des collisions contre des portières ouvertes intempestivement, en relevant toutefois que ces portières s'ouvrent alors dans un sens favorable au vélo.

Ce projet se signale par une révélation de taille : ce sont toutes les rues à sens unique du quartier des Prés qui sont proposées à double sens cyclable **sauf** la rue des Missionnaires (en raison de son trafic élevé, du stationnement alterné et de la ligne de bus).

A noter que la rue du Colonel de Bange, qui marque la frontière nord du quartier des Prés, en zone 30 depuis août 2009, déroge au double sens cyclable pour les mêmes raisons que la rue des Missionnaires.

Tandis que la Commission du CQND n'avait scrupuleusement reconnu comme éligibles au double sens cyclable que les rues dont la largeur de voie utile était supérieure à 3,50 m, les services proposent de descendre cette largeur critique à 3,00 m.

Caniveau pavé de la rue Sainte-Sophie (en sa partie comprise entre les rues Berthier et Missionnaires). *[NDLR – Contrairement à ce qui a été dit durant la réunion, le caniveau pavé ne sera pas remplacé par une bande de roulement car, nous dit le service de la voirie, le cycliste à contre sens circulera côté stationnement et non pas côté trottoir/caniveau]*

Caniveau pavé de la rue Mademoiselle
. [NDLR – Le service de la voirie précise que ce caniveau pavé sera largement réduit]

Les points critiques des double sens cyclables, où qu'ils soient, sont les intersections. En plus d'une signalisation *ad hoc*, il faut veiller à la visibilité ; c'est pourquoi la suppression d'une place de stationnement peut être envisagée.

Une campagne d'information sur le fonctionnement de la zone 30 est prévue sous forme de documentation déposée dans les boîtes aux lettres, indique Thierry Voitellier en réponse au souhait d'un Conseiller.

Sur la suggestion d'un Conseiller, le Conseil dans son ensemble décide en séance de poursuivre ses actions publiques sur la cohabitation en organisant des manifestations sur les règles de la zone 30, selon des modalités qui restent à définir.

Marie Seners signale que le fait de placer en double sens cyclable toutes les rues à sens unique du quartier des Prés, permettra aux utilisateurs (automobilistes, cyclistes et piétons) une meilleure lisibilité de la règle et donc une meilleure sécurité.

Des Conseillers regrettent que beaucoup de cyclistes pensent qu'ils ont tous les droits et ignorent, avec parfois une superbe mauvaise foi, les prescriptions du code de la route (feux rouges, trottoirs, intersections, etc.). Le prédicat selon lequel la zone 30 fera « descendre » les vélos des trottoirs, en laisse plus d'un sceptique. L'un d'eux reprend son leitmotiv sur la vanité de l'angélisme et sur les

vertus de la verbalisation. Il préconise une campagne de communication basée sur des amendes à 135 euros. Beaucoup de personnes âgées se plaignent des vélos sur les trottoirs et des vélos en général, qui souvent manquent, à leurs yeux, de douceur vis-à-vis des piétons. En un mot, ces personnes ont peur des vélos.

Dominique Roucher fait remarquer que le double sens cyclable mis en œuvre sur des rues trop étroites, pourrait obliger des automobilistes à s'arrêter pour laisser passer un cycliste venant en face, ce qui, à la longue, pourrait inciter ces automobilistes à changer d'itinéraire ; par exemple, pour aller du Bd. du Roi à la rue du Maréchal Foch, ces automobilistes pourraient privilégier la rue du Colonel de Bange alors que celle-ci est déjà chargée et jugée dangereuse par des parents d'élèves.

On passe au vote à main levée sur la question suivante : « Qui est contre le projet de doubles sens cyclables présenté par le service de la voirie et de la circulation (i.e. toutes les rues en sens unique sauf Missionnaires) ? ».

Trois Conseillers s'abstiennent et un vote contre.

Le premier indique qu'il n'est d'accord qu'à condition qu'il soit mis fin au stationnement des ambulances Jussieu rue Sainte Adélaïde. Cette intervention est considérée comme n'étant pas dans le sujet mais elle relance opportunément la question non résolue des ambulances de l'entreprise Jussieu qui sont une vraie nuisance dans le quartier résidentiel de la rue Sainte-Adélaïde. Il est fait précisé à Thierry Voitellier que ces ambulances, en contravention chronique avec les règles du stationnement, ne bénéficient, en dépit des apparences, d'aucun passe droit des forces de police et qu'elles sont régulièrement verbalisées.

Deux autres Conseillers émettent des réserves et souhaiteraient que les double sens cyclables ne soient mis en place que dans les rues supérieures à 3,50m pour permettre une mise en oeuvre prudente et progressive. L'un d'eux estime qu'une largeur de 3 mètres est insuffisante à un automobiliste pour croiser un cycliste.

Une Conseillère vote contre le projet. En particulier, elle est contre le double sens cyclable dans les rues Berthier et, surtout, d'Angiviller, rue qu'elle dit bien connaître pour y habiter. Elle le juge dangereux pour les piétons, à la traversée, et trop contraignant pour les voitures qui devront s'arrêter pour croiser un vélo, la chaussée libre étant trop étroite.

En l'absence d'autres objections, Marie Seners déclare que le projet est approuvé à la majorité par le CQND.

Un Conseiller demande quel est le budget du projet. Réponse : environ 70.000 euros.

b) Alternat de stationnement dans la zone 30 du quartier des Prés

A l'occasion de ses travaux sur la zone 30 du quartier des Prés, la Commission du CQND avait relevé des situations de stationnement alterné qui lui semblaient devoir être rectifiées de manière à gagner au total une douzaine de places de stationnement, essentiellement par optimisation vis-à-vis des entrées charretières.

Après examen, le service de la voirie et de la circulation propose 2 alternats : rue Sainte Victoire (entre Beauvau et Missionnaires) où le gain serait de 4 places, et rue de Beauvau (entre Sainte Victoire et Sainte Sophie) où il n'y aura aucun gain ni perte de place mais où la visibilité/sécurité serait améliorée.

Les refus sur les autres propositions sont le plus souvent motivés par les contraintes des véhicules des pompiers pour manœuvrer aux intersections mais aussi par le ralentissement produit par le stationnement alterné, ralentissement qu'il est souhaitable de maintenir.

Une vue de la présentation montre le plan des rues concernées et les arguments pour ou contre la création d'un alternat sur ces rues (ces arguments figurent ci-dessus).

On passe au vote à main levée sur la question : « Qui est contre le projet de modification de l'alternat du stationnement établi par le service de la voirie (i.e. deux tronçons à modifier sur Sainte Victoire et Beauvau) ? ».

Personne n'est contre, personne ne s'abstient. Marie Seners, déclare que le projet est approuvé à l'unanimité par le CQND.

Un Conseiller demande quel est le budget de ce projet. Réponse : quasiment rien.

c) Aménagement du carrefour Montbauron/Saint-Cloud/Paroisse

Le plan d'aménagement de ce carrefour est montré sur une vue projetée.

7 engagements avaient été pris au lendemain de l'accident. Actuellement, sont réalisées : les radars pédagogiques, les radars de feux, la synchronisation des feux, l'élagage, l'éclairage, l'élargissement du trottoir à l'angle Saint Cloud/ Montbauron

Restent à réaliser les îlots centraux. Ils nécessitent l'intervention du Conseil Général des Yvelines, car l'avenue de Saint Cloud est un axe départemental. Le Conseiller Général, également membre du CQND, est intervenu pour faire aboutir le projet. Ces derniers travaux sont prévus pour l'été 2013 (ils sont inscrits au budget 2013 et ne peuvent être réalisés qu'en été à cause de la circulation.)

On passe au vote à main levée sur la question : « Qui est contre le projet de modification du carrefour tel que présenté par le service de la voirie et de la circulation ? ».

Personne n'est contre, personne ne s'abstient. Marie Seners déclare que le projet est approuvé à l'unanimité par le CQND.

Un Conseiller demande quel est le budget du projet. Réponse : environ 230.000 euros.

Un Conseiller demande quel est le coût fourni/posé d'un potelet (acier, brun) et d'une balisette (plastique, blanc). Réponse : environ 70 euros pour un potelet et entre 50 à 70 euros pour une balisette.



d) Travaux place d'Armes

Il est décidé de surseoir à l'examen de cette question, faute de temps et aussi parce que le plan, indispensable à un exposé et à une discussion, n'a pas été apporté.

Deux demandes sont cependant exprimées d'ores et déjà :

- déplacer la dernière borne de la rue Robert de Cotte pour remplacer celle qui a été accidentée.
- déplacer la place handicapée afin de la rapprocher de l'immeuble où habite celui qui l'utilise, c'est à dire devant la brasserie à l'angle du passage piétons.

Par ailleurs, la Commission rappelle la dangerosité du carrefour Carnot/Réservoirs sur lequel un projet a été réalisé et validé par le Conseil de quartier en 2010. Elle souhaite sa réalisation en 2013.

II) Approbation du procès verbal de la réunion précédente CQ15 tenue le 10 avril 2012

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

III) Débriefing du dîner de quartier du 15 juin 2012, par Dominique Roucher

Dominique Roucher tient à remercier tous les Conseillers qui se sont impliqués pour cette manifestation.

En dépit de conditions météorologiques particulièrement hostiles, cette troisième édition a rencontré un franc succès. On n'a pas compté, mais il y avait bien 40 participants en plus des Conseillers. Beaucoup d'habitants ne sont pas venus à cause de la pluie, pensant – à tort - que le dîner serait annulé.

Si tous étaient venus, il n'aurait pas été possible de les contenir à l'intérieur de la Maison de quartier.

Un Conseiller pense que la musique était trop forte et empêchait la conversation, alors de d'autres estiment qu'elle était très agréable et rehaussait cette manifestation.

IV) Questions diverses

a) Gare Rive Droite

Un Conseiller prend la parole pour évoquer les problèmes pendants de la gare Rive Droite, à savoir :

- les difficultés et la dangerosité de la circulation sur la place devant la gare et à son débouché sur la rue du Maréchal Foch,
- les problèmes d'accès liés au projet de réhabilitation de la Forge et de l'Atelier sur le domaine RFF

Il informe que les associations SAVE et AvecRichardMique se sont emparées du sujet et que leur Président Claude Ducarouge, qui est également membre du Conseil de quartier Clagny-Glatigny, a rédigé un petit dossier présentant le sujet.

Thierry Voitellier confirme que cette zone est une des plus accidentogènes de Versailles.

Le site concerné est à cheval sur les périmètres des deux Conseils de quartier, Notre-Dame et Clagny-Glatigny.

Marie Seners et Thierry Voitellier proposent de créer une commission mixte entre les deux Conseils de quartier, sous réserve de l'accord d'Annick Bouquet, Présidente du CQCG. Cette proposition ne soulève que des approbations. *[NDLR - Entre temps, Annick Bouquet a exprimé son accord. Il reste aux Présidentes à définir la composition de cette commission mixte ainsi que le lieu et la date de sa première réunion].*

b) Stationnement « sauvage » de camions de livraison pour le magasin DIA et stockage sur le trottoir

Un Conseiller signale que, depuis quelques mois, des camions de livraison pour le magasin DIA se garent sur le passage piéton situé à l'angle de la chaussée latérale de l'avenue de Saint Cloud et de la rue de l'abbé de l'Épée, ce qui est dangereux pour les piétons qui cherchent à traverser et pour les voitures qui circulent, du fait des angles mort générés et de l'absence de visibilité.

Par ailleurs ce même Conseiller dénonce le stockage sur le trottoir devant ce magasin de cartons et palettes, stockage représentant un danger pour certains piétons et une gêne pour tous.

V) Calendrier

15 septembre : Réunion place d'Armes à 14h (**et non** le 22 septembre initialement prévue)

18 septembre : Commission animation

2 octobre : Conseil de quartier n°17 (**et non** le 25 septembre initialement prévue)

27 novembre : Conseil de quartier n°18

Marie Seners clôture cette réunion en remerciant les participants de leur présence et de leur engagement au service du quartier.